

N°14-2011

Séance du Mardi 15 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Date de la convocation
07 mars 2011

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

et publication
16 mars 2011

L'an deux mille onze et le mardi quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARRO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Etaient présents :** BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNES-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et BALLARIN Daniel (suppléant de DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARERE Hervé, NOGARRO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Marlyse et MENACQ Bernard (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), PERCHEDE : DELOSTE Lionel et SALEY Christine (suppléant de MARIN Alain) SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES D'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et BRETTEES Monique (suppléante de WEEVERS Cornélia), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (remplacé par BALLARIN Daniel), NOGARRO : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par SALEY Christine), SION : DALES Annie, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (remplacée par BRETTEES Monique).

**Absents :** LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, MORMES : SPOERRY Gérard, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Affectation des résultats 2010 au budget 2011, budget annexe SPANC

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Conseil de la communauté de communes du Bas-Armagnac réuni sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2010 :  
(= recettes réalisées 42 796,25 € – dépenses réalisées 42 846,97 €)  
- 50,72 €
- Report à nouveau (années précédentes) :  
+ 847,33 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :  
Somme inscrite au BP 2011 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.  
796,61 €

Section d'investissement :

- Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) :  
(Résultat 2009 (recettes 3 289,45 €), opérations 2010 (125 €))  
+ 3 414,45 €
- Somme inscrite au BP 2011 en recettes d'investissement, article 001 : excédent d'investissement

Résultat

+ 4 211,06 €

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe SPANC pour l'année 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 :       **796,61 €**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Le Président,

Pierre GUICHANNE.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Guichanne", written over a horizontal line.

